

Compte rendu du 1er Conseil d'école de la maternelle de Longvilliers – 14 octobre 2019

Membres présents : Monsieur Allès, Maire de LONGVILLIERS et président du SIE
Madame Masson et Madame Pereira, représentantes de parents d'élèves élues
Madame Guichard, représentante de parents d'élèves suppléant
Mesdames les enseignantes : Mme Da Gloria et Mme Mabit

Membres absents excusés :
Mr Rennesson, IEN de Chevreuse
Monsieur Lambert, maire de ROCHEFORT EN YVELINES et vice-président du SIE
Madame Héron, représentante de parents d'élèves suppléante

Séance ouverte à 18 h 30

Introduction :

I – Présentation du conseil d'école

Le conseil d'école se réunit une fois par trimestre et est composé :

- Des membres de droit avec voix délibérative : Les enseignantes, le président du SIE, des représentants de parents d'élèves.
- Des membres observateurs : les parents suppléants, nous n'avons pas de DDEN attribué

Les représentants de parents d'élèves ont été élus lors des élections du vendredi 11 octobre 2019. Une seule liste s'est présentée.

Taux de participation : 82,81%

Résultats : 64 électeurs, 53 votants dont 6 bulletins nuls ou blancs.

2 sièges ont donc été pourvus avec 47 suffrages exprimés.

Les représentants de parents sont donc : Mme Masson, Mme Pereira en titulaires et Mme Guichard et Mme Héron en suppléantes.

Les représentants de parents élus le sont jusqu'à la prochaine élection en octobre 2020 et seront membres de la commission électorale à la rentrée 2020 (préparation des élections et matériel de vote).

Le rôle du conseil d'école :

- Instance de décision : le CE vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école préparé par l'équipe pédagogique. Le projet d'école étant quinquennal, le dernier est valable jusqu'en 2020. Un nouveau sera donc à rédiger cette année.
- Instance de consultation : sur le fonctionnement de l'école, la sécurité des enfants, sur la restauration scolaire et sur le budget.
- Instance d'information : sur l'organisation de l'école, les actions pédagogiques. Les enseignantes peuvent expliquer leurs choix mais n'ont pas à se justifier.

II- Effectif et organisation interne à l'école

1 – Effectifs et organisation des classes

Cette année, nous accueillons dans l'école 35 élèves : 12 petits, 14 moyens et 9 grands.

Les élèves sont répartis en 2 classes : petits/moyens avec 18 élèves et petits/grands avec 17 élèves.

2 - Personnels

Mme Da Gloria et Mabit sont toujours enseignantes dans l'école. Mme Da Gloria est en charge des

PS/MS et Mme Mabit des PS/GS.

Nous accueillons cette année Christelle Cuzon à temps plein comme ATSEM.

Dora ALVES effectue des heures d'ATSEM au sein de l'école de 9h00 à 10h00 tous les matins et de 15h15 à 16h15 les mardis et vendredis ainsi que des heures de restauration scolaire et de ménage.

Fabienne effectue 2 heures d'ATSEM par semaine, les lundis et jeudis de 15h15 à 16h15.

Valérie accueille les enfants en garderie le matin et le soir et effectue le service de cantine.

3- Organisation

- Les horaires de l'école sont 8h25-11h25 13h20-16h20 les lundis, mardis, jeudis, vendredis. Il n'y a pas classe le mercredi. L'accueil des élèves se fait 10min avant le début de la classe soit à 8h15 et 13h10.
- Les APC, activités pédagogiques complémentaires, ont lieu sur la pause méridienne, trois fois par semaine de 11h25 à 11h50 (lundi, mardi, jeudi).

II- Le règlement intérieur :

Le règlement intérieur a été modifié. Un paragraphe a été ajouté à la demande de l'inspection. Il est donc lu.

Le règlement intérieur est approuvé et signé par toutes les parties.

III- Bilan de coopérative

Coopérative scolaire : c'est la caisse de l'école. Elle nous permet de pouvoir acheter du matériel spécifique à certains projets, payer les sorties (bus et entrées), payer des spectacles. L'argent provient des dons du SIE et des Amis des Écoles (AME).

Les Amis des Écoles est une association de parents menant des actions afin de récolter des fonds pour les écoles de Longvilliers et de Rochefort. Ils ont besoin de soutien et toute aide est bonne à prendre.

Les parents représentants demandent à ce que, sur les mots d'information des sorties/spectacles, soit spécifié que la sortie a été en partie financée par les AME (cotisations et participations aux différents événements). Mme Da Gloria en prend note et fera le nécessaire.

Le compte OCCE (l'OCCE est une association qui nous permet d'avoir un compte bancaire) était à 1670,69€ à la rentrée. Le SIE nous octroie une subvention de 750€ et les amis des écoles 2 404,70 €. Madame DA GLORIA remercie grandement le SIE et les AME pour ces dons. Ce qui ferait un total de 4825,39€ auxquels s'ajouteront les profits des ventes de photographies scolaires.

Des dépenses ont déjà été effectuées pour l'affiliation à l'OCCE, des régies d'avance pour les classes, pour les frais bancaires et l'achat de nouveaux livres pour la bibliothèque de l'école.

IV- Les projets de l'école

- **Rappel du projet d'école** : Ce projet d'école s'articule autour de trois axes et respecte les programmes maternelle 2015 :
Parcours artistique et culturel : faire entrer dans l'école des talents artistiques et culturels locaux de façon à enrichir la créativité des enfants
Se construire comme une personne singulière au sein d'un groupe : justifier et élaborer avec les enfants les règles communes et les matérialiser (en classe, dans les lieux communs), tenir compte des autres, dire son ressenti, conduire des débats philosophiques (Est-ce qu'on est "pareil" ou "différents" ? Pourquoi on a peur ?...)
Les rythmes scolaires : accompagner les transitions, poursuivre et étendre la réflexion sur les activités périscolaires.

- **Thème** de travail retenu pour cette année pour tous les élèves est « Les 5 sens », les projets de cette année tourneront donc autour de ce thème :
 - un projet musique a été mis en place en partenariat avec le conservatoire de Rambouillet sur le thème de l'ouïe. Un musicien, Sébastien, interviendra donc 3 fois auprès de tous les élèves.
 - les autres projets sont encore en cours de réflexion.

- **Sorties** : une sortie en forêt aura lieu le 18 octobre.
D'autres sorties auront probablement lieu en lien avec le thème de l'année. Elles ne sont pas décidées pour le moment.

- **Klassroom** : Les deux classes de notre école ont choisi cette année de partager les moments de classe via l'application Klassroom. Une application approuvée par le recteur d'académie et entièrement sécurisée. Le choix de cette application permet de réduire l'utilisation du papier et de partager en temps quasi réel avec les parents.
Sur la classe des petits moyens : 16 familles sur 18 sont inscrites.
Sur la classe des petits grands : 15 familles sur 17 sont inscrites.
Les enseignantes expliquent que les parents peuvent réagir aux publications sans soucis grâce à des émoticônes ou des commentaires, cela montre l'intérêt des parents pour les apprentissages et leur soutien envers notre école.

V- Santé et Sécurité à l'école

- **PPMS (Plan particulier de mise en sureté)**: C'est un document écrit par l'école pour mettre en sureté les enfants dans des cas risqués comme : tempête, risques majeurs (gaz) ou intrusion malveillante.
Le premier exercice du PPMS « intrusion malveillante » aura lieu ce mardi 15 octobre à 9h30. Il sera piloté par l'Inspection de circonscription.
- **Un exercice de sécurité incendie** a eu lieu le 4 octobre à 16h10. Il s'est très bien passé. Le signal est audible dans toute l'école. Les enfants ont bien réagi, la sortie dans la cour s'est faite dans le calme.
- **La protection de l'enfance** (information procédure) : Si un jour la situation d'un élève venait à nous inquiéter (maltraitance, négligence...), nous pourrions être conduites à prendre certaines décisions. Dans un premier temps, nous nous entourerions d'experts comme le psychologue scolaire, l'inspecteur de circonscription, des médecins, assistantes sociales, infirmières... Ensuite nous associerions les parents à une analyse de la situation lors d'une réunion d'équipe éducative avec les différents personnels afin de formaliser un accompagnement. Enfin, si besoin est, nous informerions les services de protection de l'enfance du conseil départemental.
Si la situation paraissait urgente, la procédure serait différente. Nous pourrions saisir directement l'autorité judiciaire et faire un signalement auprès du procureur de la république et à la cellule centralisée des informations préoccupantes (CCIP).
- **Suivi de la santé des élèves :**
Accueil de l'enfant porteur de maladie chronique : Si un élève est porteur d'une maladie chronique (asthme, allergies, intolérance alimentaire...), les parents doivent s'adresser au centre médico scolaire afin d'obtenir un dossier de PAI (projet d'accueil individualisé) afin que les soins puissent être prodigués par l'équipe enseignante.
Difficultés repérées par l'équipe enseignante : gêne sensorielle, absentéisme dû à une raison médicale, problème d'hygiène, problème de socialisation et de comportement, difficulté d'apprentissages... : l'équipe enseignante peut proposer aux parents des dépistages infirmiers, des évaluations par le psychologue scolaire, un suivi par le RASED.
Dans notre école maternelle, tous les élèves de 4 ans, bénéficient d'un dépistage infirmier en moyenne section par la PMI . Cette année, il aura lieu les 5 et 12 novembre. Les parents peuvent être présents s'ils le souhaitent.
- **Traitement de l'absentéisme scolaire** : le code de l'éducation stipule (Article L131-8) que lorsqu'un enfant manque momentanément la classe, les personnes responsables doivent, sans délai,

faire connaître au directeur ou à la directrice de l'établissement d'enseignement les motifs de cette absence.

Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant d'accident des transports, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent.

Lorsqu'un enfant a manqué la classe sans motif légitime ni excuses valables au moins quatre demi-journées complètes dans une période d'un mois, un signalement s'impose à l'Inspecteur de circonscription et les enseignantes établissent un lien avec les responsables des élèves afin d'identifier les problèmes rencontrés par l'élève au sein de l'école ou en dehors pouvant être à l'origine de l'absentéisme. Un courrier sera alors adressé aux parents par le directeur académique afin de rappeler les obligations scolaires et la nécessité des parents d'adhérer au dispositif de suivi mis en place dans l'école. Sans évolution favorable, l'école transmet un second signalement à l'Inspecteur de circonscription qui pourra recevoir la famille. Sans évolution favorable, un troisième signalement peut être fait auprès de l'Inspecteur de circonscription qui peut saisir le procureur de la République.

VI- Partenariat avec le SIE

– **Le budget** : Le SIE a alloué à l'école un budget de 1800€.

Il a été dépensé comme suit :

507,65€ en matériel pédagogique chez Savoir plus en avril pour profiter des promotions

294,85€ en matériel pédagogique chez ODMP Wilalex

Il reste à ce jour : 997,50€ qui serviront pour passer une dernière commande de matériel, notamment de matériel de motricité.

- **Nouvelle demande de TNI (Tableau numérique interactif)**. L'an dernier (année scolaire) une demande avait été faite afin de profiter d'une dotation de l'Etat (le DETR) pour obtenir un TNI pour la classe de Mme Mabit qui est la seule classe du syndicat intercommunal à ne pas être équipée. L'achat d'un TNI est vraiment utile en classe, même en maternelle, pour les apprentissages. Malheureusement, les devis demandés par le SIE ne sont pas arrivés en temps et en heure et le SIE n'a pas pu constituer le dossier. L'équipe enseignante réitère la demande pour 2020. Une partie de la coopérative d'école avait été gardée pour aider au financement, or il s'avère que l'OCCE interdit l'achat de gros équipement avec l'argent de coopérative scolaire. Nous ne pourrions donc pas aider au financement. Mr Allès en prend note et relance la demande.

VII- Questions des parents :

Cantine : Le personnel de cantine a eu une instruction par Mr Allès comme quoi elles doivent faire goûter chaque aliment aux enfants. Mais, les représentantes de parents mentionnent que pour certains enfants cela semble très compliqué.

Mr Allès explique qu'il demande de goûter mais de ne pas forcer les enfants. Il explique qu'il est compliqué pour le personnel de s'adapter à chaque enfant en fonction de leurs goûts. La décision est prise qu'un certificat médical doit être fourni.

Le personnel s'étant senti agressé sur son lieu de travail, il serait préférable que les parents fassent part de leurs doléances directement au SIE plutôt qu'en s'adressant au personnel au sein de l'école.

Râteliers à vélo (pour garer les vélos près de l'école) : Mr Allès explique qu'il y a un problème avec celui déjà existant qui devait être déplacé et qui ne peut pas être réinstallée. Mr Allès avait demandé l'achat de nouveaux râteliers au secrétariat. Il les relance.

Adresse des délégués : Une nouvelle adresse mail des représentants de parents va être créée.

Date du prochain conseil d'école : Lundi 3 février 2020

Elise DA GLORIA

Présidente du Conseil d'Ecole et secrétaire de séance